

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL-OUEST**

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir, à titre de Maire, de présenter le rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal-Ouest.

Ce rapport se veut un compte rendu de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014, une appréciation de l'exercice financier en cours et un sommaire des orientations de la municipalité pour les années futures.

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS

a) Les activités de fonctionnement

L'exercice financier 2014 de la Ville de Montréal-Ouest s'est terminé avec un surplus de 291 495\$. Le surplus provient en grande partie de revenus additionnels non prévus.

b) Les activités d'investissement

Les dépenses d'investissements réalisées au cours de l'exercice financier 2014 se chiffrent à 3 214 203\$. Ces dépenses sont la continuation des travaux d'infrastructures entamés en 2012 et 2013 sur la rue Brock Nord, Sheraton et Radcliffe et l'investissement de 1 448 400\$ pour le projet sur les rues Brock Sud et Brynmor. Une subvention de 509 410\$ se rattache à ce projet.

Durant l'année 2014, la Ville a aussi investi dans sa flotte de véhicules à hauteur de 294 649\$ dans la maintenance de ses édifices pour 528 945\$ ainsi que l'achat d'outillage et équipement au montant de 44 105 \$

Au cours de l'année 2015, et tout en respectant la volonté de la population, la Ville de Montréal-Ouest a continué d'investir dans ses infrastructures. Ces investissements sont possibles grâce à une nouvelle aide financière gouvernementale octroyée à la Ville d'un montant de 1 498 666\$ provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

2. LE RAPPORT 2014 DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2014 a été déposé sans élément de réserve et considère que la gestion des finances municipales respecte les pratiques reconnues.

3. LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En vertu de la *Loi sur les traitements des élus municipaux*, le maire d'une municipalité doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

	<u>MAIRE</u>	<u>CONSEILLERS</u>
1° rémunération de base	23 175 \$	9 272\$
2° allocation de dépenses	11 587 \$	4 636\$

4. LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

En terminant, j'ai déposé au bureau de la Greffier de la Ville, tel qu'exigé par la *Loi sur les cités et villes*, la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai présenté ce rapport.

5. LE DERNIER PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le programme d'immobilisations de 2014 a été dépensé et les principaux investissements ont été le projet de la reconstruction des rues Brock Sud et Brynmor.

6. LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS

Quant aux résultats nets, nous prévoyons, à moins d'imprévus importants, terminer le présent exercice financier avec un léger surplus. Nous continuons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

7. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016 – 2017 – 2018.

Comme toujours, les priorités de travaux seront établies selon les orientations du gouvernement provincial dans le cadre de ses programmes qu'il met à la disposition de la municipalité.

Pour l'an 2015, la Ville de Montréal-Ouest a reçu un montant de 1 498 666\$ provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour effectuer des travaux d'infrastructure (égout, aqueduc, pavage, etc.) sur Place Rugby et pour la réfection et construction du Parc Davies.

Pour l'année 2016, et suivant la disponibilité de crédits, des travaux d'infrastructure seront possiblement à prévoir.

Enfin, je vous rappelle que le programme triennal d'immobilisations est un outil de planification à partir d'orientations générales et que la décision d'investir ou non dans un projet donné est conditionnelle à la capacité de payer de la Ville et à l'obtention de subventions.

Montréal-Ouest, le 9 octobre 2015

Beny Masella, maire